



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MEUSE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service Environnement

Unité Prévention des risques naturels et technologiques

Affaire suivie par : Sarah BRIERE

sarah.briere@meuse.gouv.fr

Tél. : 03 29 79 93 76

Bar-le-Duc, le 15 janvier 2020

**Compte-rendu de la réunion du
09/01/2020 matin**

Objectifs de la réunion	Réunion de présentation des études d'inondations par débordement de cours d'eau et par ruissellement sur le bassin versant de la Chiers et ses affluents, à destination des communes du Pays de Stenay et du Val Dunois
Date – Lieu	09/01/2020 matin Siège de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois – Stenay
Liste des présents	GRAFTIAUX Jean-Marie – Commune de NEPVANT – Maire LEGER Daniel – Commune de Stenay – 1 ^{er} Adjoint REYNE Marie – CC du Pays de Stenay et du Val Dunois – Chargée de mission cours d'eau et Natura 2000 JUVIGNY Marie-Claude – DDT 55 – Chef du Service Environnement BRIERE Sarah – DDT 55 – Chef d'unité Prévention des risques BACHELEZ Eric – DDT 55 – Chargé d'études risques naturels MATHIEU Laurent – Bureau d'études <i>Design Hydraulique & Énergie</i> RAVEL Sophie – Bureau d'études <i>SEPIA CONSEILS</i>
Rédacteur	BRIERE Sarah – Direction Départementale des Territoires
Sujets abordés	<p>1. Présentation du contexte des études d'inondations sur la Chiers et ses affluents (la DDT 55)</p> <p>Mme JUVIGNY (DDT 55) ouvre la réunion, remercie la CC du Pays de Stenay et du Val Dunois pour son accueil et présente le contexte de lancement des études d'inondations par débordement de cours d'eau et par ruissellement sur le bassin versant de la Chiers et ses affluents (la Thonne, le Loison, la Thinte et l'Othain).</p> <p>L'objectif est d'améliorer la connaissance du risque d'inondations sur ce périmètre, et d'intégrer l'ensemble des aléas d'inondations à cette démarche (débordement de cours d'eau, ruissellement et remontée de nappes).</p> <p>Pour ce faire, deux bureaux d'étude sont missionnés :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Design Hydraulique & Énergie</i> en lien avec l'EPAMA pour la partie débordement de cours d'eau ;• <i>SEPIA CONSEILS</i> pour l'analyse du ruissellement. <p>L'analyse des remontées de nappes sera menée ultérieurement par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières.</p> <p>Les résultats de ces analyses consisteront en particulier en des cartographies localisant les zones inondables et les niveaux d'aléas, en fonction notamment des vitesses et des hauteurs d'eau.</p>

M. LEGER a interrogé la DDT sur la possibilité d'intégrer les connaissances sur les aléas dans le document d'urbanisme communal.

Il sera en effet nécessaire d'intégrer les nouveaux éléments de connaissance, soit directement dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration, soit à travers un éventuel futur Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRi) qui serait annexé au PLUi en tant que Servitude d'utilité publique.

2. L'étude d'inondations par débordement de cours d'eau (*DESIGN HYDRAULIQUE & ÉNERGIE*)

Le bureau d'études *Design Hydraulique & Énergie* (DHE) présente plus précisément l'étude d'inondations par débordement de cours d'eau menée sur les 44 communes bordant la Chiers et ses affluents (le Loison, la Thinte, la Thonne et l'Othain), qui consiste à mener une enquête de terrain ainsi que des analyses hydrologiques pour cartographier les zones inondables et les niveaux d'aléas.

DHE souligne l'impact du changement climatique sur l'évolution future des pluviométries en Meuse, qui pourrait passer à l'horizon 2040-2050, pour certains événements extrêmes, à 110-120 mm alors qu'actuellement, les cumuls constatés dans cette partie de la région Grand Est sont compris entre 80 et 90 mm pour 24 h. Certaines crues exceptionnelles connues aujourd'hui pourraient être qualifiées de moyennes à l'avenir.

Concernant les crues historiques à prendre en compte, *DHE* indique que la crue de 1947 semble la plus importante sur le périmètre d'étude, dans un contexte de sol gelé. M. LEGER souligne que cet événement était particulier étant donné qu'il survenait peu après la seconde guerre mondiale et que de nombreux embâcles formés par des ponts effondrés étaient présents.

M. LEGER interroge *DHE* sur la possibilité de prendre en compte des crues ayant des occurrences supérieures à 200 ou à 1000 ans. Ces occurrences sont en effet calculées à partir de statistiques, en extrapolant des événements historiques connus.

Mme REYNE indique également qu'un programme de restauration et d'entretien des cours d'eau est en cours, avec pour objectif une Déclaration d'Intérêt Général.

3. L'étude d'inondations par ruissellement (*SEPIA CONSEILS*)

Le bureau d'études *SEPIA CONSEILS* aborde par la suite l'étude d'inondations par ruissellement menée sur l'ensemble du périmètre du bassin versant de la Chiers et ses affluents (82 communes concernées). Cette étude consiste d'une part à établir une base de données des événements d'inondations par ruissellement sur le territoire, et d'autre part à localiser les zones les plus impactées à travers une analyse des caractéristiques physiques et topographiques et grâce à une enquête de terrain.

M. LEGER souligne l'importance des données présentes dans les dossiers de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle liée aux ruissellements et coulées de boue. Ces données seront en effet collectées dans le cadre de l'étude.

Comme le suggère M. LEGER, les événements d'inondations par ruissellement peuvent être très localisés. L'objectif dans l'aménagement du territoire est d'éviter de construire au cœur des axes de ruissellement. En effet, des événements surviennent régulièrement et marquent le territoire. On peut citer en particulier les ruissellements survenus en 2017-2018.

Mme REYNE interroge *SEPIA CONSEILS* sur la prise en compte du critère d'occupation des sols. En effet, *SEPIA* va mesurer la sensibilité au ruissellement en fonction de différents critères, dont l'occupation du sol.

M. LEGER remarque qu'à Stenay, des réflexions sont en cours avec les agriculteurs exploitants sur l'assolement des secteurs cultivés et les pratiques culturales, au regard du risque de ruissellement. Un appel à projets a également été lancé sur la création de haies.

D'autre part, les études menées par la Chambre d'agriculture sur les problématiques de ruissellements seront bien prises en compte dans l'étude. L'objectif recherché est d'arriver à des mesures incitatives pour les agriculteurs, afin de diminuer les risques de ruissellement.

M. GRAFTIAUX souligne qu'il existe sur le territoire des problématiques de retournement de terres, de suppressions de haies qui favorisent le ruissellement. Mme JUVIGNY indique que pour remédier à ces problématiques, faire évoluer les comportements et mettre en place des mesures concrètes, des financements sont à chercher auprès de différents partenaires, dont les Agences de l'Eau.

4. Le déroulement des enquêtes de terrain

- *Le questionnaire d'enquête sur les inondations*

Un questionnaire commun aux études de débordement de cours d'eau et de ruissellement est transmis à toutes les communes et EPCI. Il doit être rendu **pour le 14 février**, par mail ou par voie postale.

- *L'enquête de terrain systématique sur les débordements de cours d'eau*

Concernant l'étude de débordement de cours d'eau, une visite de terrain sera par la suite réalisée systématiquement dans chacune des 44 communes concernées par l'étude.

Au niveau du calendrier de cette enquête de terrain, après discussions avec les élus présents, il a été décidé que DHE prendrait contact avec les communes en **février** afin d'organiser ces visites de terrain systématiques entre fin février et mi-mars, avant les élections municipales.

- *L'enquête de terrain ciblée pour l'analyse des ruissellements*

Au niveau de l'analyse des ruissellements, les réponses au questionnaire commun seront analysées en février et mars, afin de cibler les communes les plus exposées au risque de ruissellement pour lesquelles seront organisées des visites de terrain en **mai 2020**, après les élections.

De plus, les communes sont invitées à saisir, soit sur carte papier soit sur une plateforme cartographique en ligne, les dommages connus dus à des ruissellements sur leurs territoires.

M. LEGER et M. GRAFTIAUX interrogent *SEPIA CONSEILS* sur la possibilité de laisser en place la plateforme cartographique après la fin des études, afin d'avoir un référentiel cartographique partagé et collaboratif du territoire sur les inondations. En fonction des taux de saisie sur la plateforme, cette réflexion pourra être engagée par la DDT et par *SEPIA CONSEILS*.

De même, à la fin des études, l'ensemble des données cartographiques sera exporté en format SIG et transmis aux communes et EPCI, en tant que livrables de l'étude.

Au niveau technique, il est décidé que la plateforme cartographique s'affichera par défaut avec un fond de plan photos aériennes.

Mme REYNE propose de faire le lien entre les communes et la DDT dans le remplissage des questionnaires et dans la mesure de ses disponibilités, pour les différentes visites de terrain.

M. LEGER souligne qu'il faudra solliciter les maires absents lors des différentes réunions afin de s'assurer de leur participation aux enquêtes de terrain. Ces communes seront en effet contactées par mail voire par téléphone, via l'EPCI et la DDT.

	<i>DHE</i> propose de désigner une personne référente par commune afin d'être l'interlocuteur privilégié de la DDT et des bureaux d'études pour l'ensemble des analyses d'inondations. Il serait idéal que cette personne puisse rester disponible pour l'ensemble des enquêtes de terrain.
Décisions prises	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier des enquêtes de terrain : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Rendu des questionnaires communs pour le 14 février 2020 ◦ Visites de terrain systématiques pour les débordements de cours d'eau en février-mars 2020 ◦ Visites de terrain ciblées sur les communes les plus impactées par les ruissellements en mai 2020 • L'EPCI se propose de faire le lien entre communes, DDT et bureaux d'étude en particulier pour la transmission des questionnaires et pour l'organisation des visites de terrain • Réflexions sur le maintien de la plateforme cartographique après les études, en fonction de son succès
Date et lieu d'une éventuelle prochaine réunion	Les résultats des études d'inondations par débordement de cours d'eau et par ruissellement seront présentés aux communes et EPCI lorsque les analyses seront finalisées, à l'horizon 2021.
• Pièces jointes	<ul style="list-style-type: none"> • Supports de présentation des études ; • questionnaires d'enquêtes au format numérique et papier (note + fonds de plans communaux) ; • notice d'utilisation de la plateforme cartographique des dommages par ruissellement.